

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATTEL

Boischatel, le 1^{er} juin 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Boischatel, tenue le 1^{er} jour du mois de juin 2026, 20 h à l'Hôtel de ville.

Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Marie-France Couture, Marie Julie Paradis et Marie-Pierre Labelle, messieurs les conseillers Daniel Morin, Jean-François Paradis et Vincent Guillot. La directrice générale et trésorière, le directeur général adjoint ainsi que le greffier sont également présents.

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Moment de silence
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 mai 2026
4. Adoption du paiement des dépenses du mois de mai 2026
5. Période de questions générales sur des sujets ne touchant pas l'ordre du jour
 - 5.1 Membres du conseil
 - 5.2 Public

ADMINISTRATION

6. *Dépôt du rapport financier 2025, du rapport des faits saillants du maire et du rapport annuel sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle*
7. Achats au fonds de roulement
8. Approbation du budget révisé 2026 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de la Côte-de-Beaupré en date du 16 avril 2026
Demande au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) - Volet 1 **POINT RETIRÉ**
9. Autorisation de signatures – Acquisition d'une parcelle du lot 6 720 456
10. Nomination - Greffière adjointe par intérim
11. Radiation d'un avis d'imposition de réserve pour fins publiques sur le lot 4 208 514 du cadastre du Québec
12. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2026-1232 *ayant pour objet de rendre publiques les sections des rues de la Randonnée, du Sentier et de l'avenue de Charleville*
13. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2026-1233 modifiant le Règlement harmonisé numéro 2025-1214 *sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés applicable par la Sûreté du Québec (RHSPPPP)*
14. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2026-1236 créant une réserve financière pour le paiement des dépenses liées à la construction d'une côte entre le chemin des Mas et l'avenue Royale
15. Soirée Distinctions de la MRC de La Côte-de-Beaupré
16. Autorisation de dépense – Formation élue

17. Inscription au congrès annuel 2026 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

TRAVAUX PUBLICS

18. Autorisation de dépenses – Système de gestion des circuits - Collecte des matières résiduelles
19. Attribution de contrat – Pavage en vrac 2026

URBANISME

20. Demandes de permis au PIIA – CCU du 20 mai 2026
21. Demande de dérogation mineure – 30, rue du Sentier
22. Adoption du premier projet de règlement numéro 2026-1234 *modifiant le Règlement sur les permis et certificats ainsi que sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2014-975 concernant les bâtiments assujettis à l'obtention d'un permis de construction et le Règlement de zonage numéro 2014-976 concernant les dispositions relatives aux piscines, la terminologie relative aux cours et lignes de lots, ainsi que diverses dispositions.*
23. Avis de motion pour l'adoption du Règlement numéro 2026-1234 *modifiant le Règlement sur les permis et certificats ainsi que sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2014-975 concernant les bâtiments assujettis à l'obtention d'un permis de construction et le Règlement de zonage numéro 2014-976 concernant les dispositions relatives aux piscines, la terminologie relative aux cours et lignes de lots ainsi que diverses dispositions.*
24. Adoption du projet de règlement numéro 2026-1235 *modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2014-979 et ses amendements afin de créer des critères et objectifs architecturaux relatifs au secteur de la rue du Cap.*
25. Avis de motion pour l'adoption du Règlement numéro 2026-1235 *modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2014-979 et ses amendements afin de créer des critères et objectifs architecturaux relatifs au secteur de la rue du Cap.*

DIVERS

26. Période de questions sur les points à l'ordre du jour
 - 26.1 Membres du conseil
 - 26.2 Public
27. Levée / Ajournement

2026-06-140

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé par le greffier, avec le retrait du point 9 (neuf):

- **Demande au Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) - Volet 1**

2026-06-141

3. Adoption du procès-verbal du 4 mai 2026

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 4 mai 2026, tel que rédigé par le greffier.

2026-06-142

4. Adoption du paiement des dépenses du mois de mai 2026

Il est proposé par madame la conseillère Marie Julie Paradis et résolu unanimement d'autoriser le paiement des dépenses du mois de mai, tel que présenté au conseil. La directrice générale et trésorière confirme que la Municipalité a les crédits disponibles pour procéder aux paiements. Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt de la liste des personnes embauchées par la direction générale.

5. Période de questions générales sur des sujets ne touchant pas l'ordre du jour

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Travaux de la rue Bourbeau

De la part de l'assistance :

- Aucune

La période de questions a débuté à 20 h 01 et s'est terminée à 20 h 02.

ADMINISTRATION

- 6.** *Les membres du conseil municipal prennent acte du dépôt du rapport financier 2025, du rapport des faits saillants du maire et du rapport annuel sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.*

2026-06-143

7. Achats au fonds de roulement

Considérant la nécessité de procéder à l'acquisition de divers équipements pour différents services ;

Considérant que ces dépenses ont été prévues lors de l'adoption des prévisions budgétaires 2026 selon la liste soumise ;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement de procéder à l'acquisition d'équipements pour divers services pour un montant de 19 729 \$, plus les taxes.

Ces sommes seront prises à même le fonds de roulement dès le 1^{er} janvier 2027 pour une période de trois (3) ans.

2026-06-144

8. Approbation du budget révisé 2026 de l'Office municipal d'habitation (OMH) de la Côte-de-Beaupré en date du 16 avril 2026

Considérant que l'OMH de la Côte-de-Beaupré a adopté son budget révisé 2026;

Considérant que les membres du conseil municipal ont pris connaissance du contenu du budget 2026 de l'OMH de la Côte-de-Beaupré, révisé le 16 avril 2026;

Considérant que le conseil municipal s'engage à assumer sa quote-part;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'approuver le budget 2026 de l'OMH de la Côte-de-Beaupré, révisé en date du 16 avril 2026.

2026-06-145

9. Autorisation de signatures – Acquisition d'une parcelle du lot 6 720 456

Considérant que la Municipalité de Boischatel souhaite acquérir une parcelle du lot 6 720 456;

Considérant que l'acquisition de cette parcelle vise à permettre son utilisation à des fins de services municipaux;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d'autoriser le maire et le greffier à signer tous les documents nécessaires à l'acquisition du lot 6 720 456 pour un montant de 127 753,50 \$ plus taxes.

Les sommes nécessaires à la transaction seront prises à même l'excédent accumulé non affecté.

2026-06-146

10. Nomination - Greffière adjointe par intérim

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la nomination d'une greffière adjointe par intérim;

Pour ce motif, il est proposé par madame la conseillère Marie-France Couture et résolu unanimement de nommer madame Sophie Antaya à titre de greffière adjointe par intérim.

11. Radiation d'un avis d'imposition de réserve pour fins publiques sur le lot 4 208 514 du cadastre du Québec

Considérant que le 6 octobre 2014, la Municipalité de Boischatel ci-après (la « Municipalité ») a adopté la résolution numéro 2014-255 ayant pour objet d'autoriser l'imposition d'une réserve pour fins publiques sur le lot 4 208 514 du cadastre du Québec;

Considérant que cette réserve pour fins publiques a été imposée sur cet immeuble pour la réalisation d'une rue publique ainsi que des infrastructures d'utilité publique y étant afférentes;

Considérant qu'en ce sens, un avis d'imposition de réserve pour fins publiques a été publié à l'index aux immeubles du lot 4 208 514 du cadastre du Québec du livre foncier de la circonscription foncière de Montmorency le 30 octobre 2014, sous le numéro 21 151 101;

Considérant que le 24 octobre 2016, la Municipalité a adopté la résolution numéro 2016-285 afin de renouveler la réserve pour fins publiques imposée sur le lot 4 208 514 du cadastre du Québec pour une période additionnelle de deux (2) ans;

Considérant qu'un avis de renouvellement de réserve pour fins publiques a été publié à l'index aux immeubles du lot 4 208 514 du cadastre du Québec du livre foncier de la circonscription foncière de Montmorency le 28 octobre 2016, sous le numéro 22 704 348;

Considérant que la période pour laquelle la réserve a été imposée a pris fin le 28 octobre 2018;

Considérant que lorsqu'une personne intéressée demande la radiation à l'Officier de la publicité foncière, les frais de cette radiation sont à la charge de celui qui a imposé la réserve;

Considérant que dans le cadre d'une transaction immobilière, Me Catherine Théoret, notaire, a demandé à la Municipalité de procéder à la radiation de l'avis de réserve pour fins publiques, ainsi que de l'avis de renouvellement;

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement ce qui suit :

- **QUE** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante, comme si au long reproduit;
- **QUE** la firme Morency Société d'avocats s.e.n.c.r.l. soit mandatée afin de requérir, auprès de l'Officier de la publicité foncière, la radiation de l'avis de réserve pour fins publiques (inscription 21 151 101) et de l'avis de renouvellement de réserve pour fins publiques (inscription 22 704 348) publiés à l'index des immeubles du lot 4 208 514 du cadastre du Québec;
- **QUE** le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents et actes nécessaires pour la mise en application de la présente résolution.

2026-06-148

12. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2026-1232 ayant pour objet de rendre publiques les sections des rues de la Randonnée, du Sentier et de l'avenue de Charleville

Avis de motion est, par les présentes, donné par madame la conseillère Marie Julie Paradis qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2026-1232 *ayant pour objet de rendre publiques les sections des rues de la Randonnée, du Sentier et de l'avenue de Charleville*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

2026-06-149

13. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2026-1233 modifiant le Règlement harmonisé numéro 2025-1214 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés applicable par la Sûreté du Québec (RHSPPPP)

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Daniel Morin qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2026-1233 *modifiant le Règlement harmonisé numéro 2025-1214 sur la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés applicable par la Sûreté du Québec (RHSPPPP)*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

2026-06-150

14. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2026-1236 créant une réserve financière pour le paiement des dépenses liées à la construction d'une côte entre le chemin des Mas et l'avenue Royale

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Vincent Guillot qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2026-1236 *créant une réserve financière pour le paiement des dépenses liées à la construction d'une côte entre le chemin des Mas et l'avenue Royale*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

2026-06-151

15. Soirée Distinctions de la MRC de La Côte-de-Beaupré

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Couture et résolu unanimement de procéder à l'achat de cinq (5) billets pour les élus pour la Soirée Distinctions de la MRC de La Côte-de-Beaupré, qui se tiendra le 18 juin 2026.

Les dépenses afférentes seront également remboursées.

2026-06-152

16. Autorisation de dépense – Formation élue

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser une inscription à la formation « *Le débat, ça s'apprend* » pour une (1) élue au montant de 75 \$.

Les dépenses afférentes seront également remboursées.

2026-06-153

17. Inscription au congrès annuel 2026 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM)

Considérant que le congrès annuel 2026 de la FQM se tiendra du 24 au 26 septembre prochain au Centre des congrès de Québec;

Pour ce motif, il est proposé par madame la conseillère Marie Julie Paradis et résolu unanimement de procéder à l'inscription de trois membres du conseil pour participer au congrès annuel 2026 de la FQM et d'autoriser le remboursement des dépenses se rattachant à la participation à cet événement.

TRAVAUX PUBLICS

2026-06-154

18. Autorisation de dépenses – Système de gestion des circuits - Collecte des matières résiduelles

Considérant qu'il est nécessaire de faire l'acquisition d'un système de gestion des circuits pour faciliter la collecte des matières résiduelles;

Considérant l'offre de services de l'entreprise CDWare Technologies Inc;

Considérant la recommandation du directeur du service des travaux publics;

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'autoriser une dépense d'un montant estimé de 4 703,98 \$, plus taxes, pour l'acquisition d'un système de gestion des circuits pour la collecte des matières résiduelles.

Les sommes seront prises à même l'excédent accumulé non affecté.

19. Attribution de contrat – Pavage en vrac 2026

Considérant la nécessité de procéder à l'achat de pavage en vrac pour 2026;

Considérant que le *Règlement sur la gestion contractuelle numéro 2026-1231* autorise la Municipalité à procéder de gré à gré lorsque la dépense projetée est inférieure au seuil pour lequel une procédure ouverte est requise;

Considérant qu'en fonction des besoins estimés pour 2026, un montant d'environ 40 000 \$, en plus des taxes applicables, est à prévoir pour la totalité des acquisitions de bitume que la Municipalité fera ;

Considérant que pour favoriser la rotation, mais également pour assurer une saine gestion des fonds publics, le directeur des travaux publics a obtenu de deux (2) entreprises des prix pour 2026, et ce, selon les différentes catégories de bitume;

Considérant la déclaration d'intégrité signée par ces deux (2) entreprises le 27 mai 2026;

Pour ces motifs; il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement :

- **D'approuver** les listes de prix pour 2026 fournies par Asphalte Lagacé (NEQ 1143724756) et par l'entreprise 9167-6114 Québec Inc. (Pavage U.C.P.) (NEQ 1163619456) en date du 26 mai 2026;
- **Que** le Directeur des travaux publics soit autorisé à procéder à l'achat de pavage en vrac en fonction des besoins de la Municipalité et pour un montant estimé à 40 000 \$, en plus des taxes applicables en fonction, d'une part, des disponibilités de l'enrobé bitumineux au moment où la Municipalité procèdera aux travaux et en fonction, à ce moment, du prix unitaire le plus bas;
- **Que** la Municipalité ne prenne aucun engagement, quant à ces entreprises, quant à la quantité d'enrobé bitumineux qui sera ainsi acquis pour la prochaine année.

URBANISME

2026-06-156

20. Demandes de permis au PIIA – CCU du 20 mai 2026

Considérant que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis au *Règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale*;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil d'approuver les demandes suivantes avec les modifications proposées s'il y a lieu ;

No résolution CCU	Adresse	Objet de la demande	Modifications
260520-4a	466, route des Trois-Saults	Construction d’une habitation unifamiliale avec garage attaché	Raccordement électrique aérosouterrain sur le poteau client. Le compteur d’électricité doit être installé sur le bâtiment principal. Aucune construction ne peut être érigée à moins de 2 mètres de part et d’autre de la conduite pluviale.
260520-4b	687, route des Trois-Saults	Construction d’une habitation unifamiliale avec garage attaché	Raccordement électrique aérosouterrain sur le poteau client. Le compteur d’électricité doit être installé sur le bâtiment principal. Des végétaux indigènes adaptés au secteur devront être plantés, dont un minimum de 12 arbres, dont au moins 3 situés en cour avant. L’aire de stationnement devra être réduite et aménagée selon l’option 2.
260520-4c	5301, avenue Royale	Construction d’une galerie couverte en cour avant	
260520-4d	5262-5264, avenue Royale	Rénovations extérieures (galerie, escalier, portes et fenêtres).	Les fenêtres devront être de modèle traditionnel, à battants et à carreaux. Le nombre de carreaux des fenêtres d’une même façade devra être uniforme.

260520-4e	5014 à 5016, avenue Royale	Installation d’une enseigne sur le bâtiment principal	
260520-4f	132, rue des Grenadiers	Construction d’une galerie couverte en cour arrière	

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie Julie Paradis et résolu unanimement d’approuver les demandes susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme tenu le 20 mai 2026.

2026-06-157

21. Demande de dérogation mineure – 30, rue du Sentier

Considérant le *Règlement numéro 2014-981* portant sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme de la Municipalité de Boischatel;

Considérant que la demande suivante est conforme aux autres dispositions des règlements d’urbanisme applicables et consiste à :

- autoriser l’implantation d’une remise avec une marge de recul de 6,5 mètres de distance de la ligne de lot avant secondaire, au lieu de 7 mètres, comme prévu au *Règlement de zonage numéro 2014-976*.

Pour ces motifs, il est proposé par madame la conseillère Marie-France Couture et résolu unanimement, d’accepter la demande de dérogation mineure pour autoriser l’implantation d’une remise avec une marge de recul de 6,5 mètres de distance de la ligne de lot avant secondaire, au lieu de 7 mètres, comme prévu au *Règlement de zonage numéro 2014-976*.

2026-06-158

22. Adoption du premier projet de règlement numéro 2026-1234 modifiant le Règlement sur les permis et certificats ainsi que sur l’administration des règlements d’urbanisme numéro 2014-975 concernant les bâtiments assujettis à l’obtention d’un permis de construction et le Règlement de zonage numéro 2014-976 concernant les dispositions relatives aux piscines, la terminologie relative aux cours et lignes de lots, ainsi que diverses dispositions.

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d’adopter le premier projet de règlement numéro 2026-1234 modifiant le *Règlement sur les permis et certificats ainsi que sur l’administration des règlements d’urbanisme numéro 2014-975 concernant les bâtiments assujettis à l’obtention d’un permis de construction et le Règlement de zonage numéro 2014-976 concernant les dispositions relatives aux piscines, la terminologie relative aux cours et lignes de lots, ainsi que diverses dispositions* ci-joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

2026-06-159

23. **Avis de motion pour l'adoption du Règlement numéro 2026-1234 modifiant le Règlement sur les permis et certificats ainsi que sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2014-975 concernant les bâtiments assujettis à l'obtention d'un permis de construction et le Règlement de zonage numéro 2014-976 concernant les dispositions relatives aux piscines, la terminologie relative aux cours et lignes de lots, ainsi que diverses dispositions.**

Avis de motion, est, par les présentes, donné par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2026-1234 modifiant le Règlement sur les permis et certificats ainsi que sur l'administration des règlements d'urbanisme numéro 2014-975 concernant les bâtiments assujettis à l'obtention d'un permis de construction et le Règlement de zonage numéro 2014-976 concernant les dispositions relatives aux piscines, la terminologie relative aux cours et lignes de lots, ainsi que diverses dispositions.

2026-06-160

24. **Adoption du projet de règlement numéro 2026-1235 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2014-979 et ses amendements afin de créer des critères et objectifs architecturaux relatifs au secteur de la rue du Cap**

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement numéro 2026-1235 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2014-979 et ses amendements afin de créer des critères et objectifs architecturaux relatifs au secteur de la rue du Cap ci-joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

2026-06-161

25. **Avis de motion pour l'adoption du Règlement numéro 2026-1235 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2014-979 et ses amendements afin de créer des critères et objectifs architecturaux relatifs au secteur de la rue du Cap**

Avis de motion, est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Jean-François Paradis qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2026-1235 modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2014-979 et ses amendements afin de créer des critères et objectifs architecturaux relatifs au secteur de la rue du Cap.

DIVERS

26. **Période de questions sur les points à l'ordre du jour**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucune

De la part de l'assistance :

- Ajout signalisation, vitesse rue des Dunes (pancarte écolier)
- Parc à chiens
- Mention Carl Plante

La période de questions a débuté à 20 h 24 et s'est terminée à 20 h 30.

2026-06-162

27. Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20 h 30.

ASSISTANCE : 1 personne

Benoit Bouchard
Maire

Daniel Boudreault
Greffier

« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».